



EXAMEN DE TRADUCTION UNIFORMISÉ DU CTTIC

LANGUES OFFICIELLES GUIDE DU CORRECTEUR

NOUVEAU CETTE ANNEÉ

Les candidats malheureux pourront demander à VOIR leur copie d'examen afin de décider s'ils vont faire appel; les organismes provinciaux désigneront les endroits à cette fin.

L'examen s'adresse à des **traducteurs expérimentés**; il ne vise donc pas à déceler de simples dispositions naturelles, mais bien à constater les capacités du candidat. **CELUI-CI EST JUGÉ APTE À RECEVOIR L'AGRÉMENT SI SA COPIE CONSTITUE UNE TRADUCTION FIDÈLE ET IDIOMATIQUE NE NÉCESSITANT QUE PEU OU PAS DE RÉVISION.**

La correction des examens en langues officielles aura lieu dans un centre de correction.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Il y a trois textes de départ pour chaque combinaison de langues. L'un de ces textes est obligatoire (texte de nature générale), c'est-à-dire que chaque candidat doit le traduire. Les deux autres textes (au choix) sont de nature « à saveur technique » ou « à saveur littéraire ». Le candidat choisira de traduire l'un ou l'autre, mais pas les deux. Une note sur 100 sera attribuée pour chaque texte traduit et la moyenne de ces deux notes déterminera la note finale du candidat. Comme toujours, il est nécessaire d'obtenir une moyenne de 70 % pour réussir à l'examen. Aucune note ni aucun point supplémentaire ne seront attribués aux candidats qui auront traduit le troisième texte.

1.1 Documents

Les correcteurs reçoivent les documents suivants :

- textes de départ de l'examen;
- photocopies des copies à corriger;
- barème de correction pré-établi indiquant les fautes communes, s'il y a lieu;
- guide du correcteur;
- formulaire du compte-rendu de résultat d'examen (à remplir pour les candidats qui ont échoué);
- formulaire Honoraires et dépenses;

1.2 Directive administrative

Date de la correction – langues officielles

La correction des examens se fait à date fixe. Les correcteurs sont priés de réserver cette date dans leur emploi de temps.

Centre de correction- langues officielles

La correction se fait normalement dans des centres de correction établis à Ottawa ou dans d'autres centres importants, au besoin.

1.3 Caractère confidentiel

Il est primordial de respecter le caractère confidentiel des examens d'agrément uniformisés. Par conséquent, les correcteurs doivent s'abstenir de formuler en public des commentaires au sujet du processus d'examen d'agrément du CTTIC. Les correcteurs qui désirent faire des commentaires concernant l'examen sont priés de les envoyer **par écrit** à l'administrateur des examens.

2. MARCHE À SUIVRE POUR LA CORRECTION

2.1 Préparation

Étudier les textes de départ pour en évaluer la difficulté globale. Noter les particularités de chaque texte ou relever les passages qui constituent des difficultés, en se référant au barème de correction pré-établi.

2.2 Correction

Les textes d'arrivée sont **notés sur 100 points chacun, et la note finale est la moyenne des deux. La note de passage est fixée à 70 %.**

N. B. SI LA NOTE OBTENUE AU TEXTE OBLIGATOIRE EST INFÉRIEUR À 40%, LE DEUXIÈME TEXTE NE SERA PAS CORRIGÉ.

Chaque équipe de correction comporte deux correcteurs. Chacun de ces correcteurs corrige **individuellement** les copies qui lui ont été attribuées en suivant le barème de correction pré-établi (s'il y en a un) et l'échelle des erreurs (voir le point 2.3). **Ils comparent les résultats avec leur coéquipier après avoir fini les corrections.**

N.B. S'il y a une **différence de plus de 15 %** dans les notes attribuées par les deux correcteurs, ces derniers doivent **revoir** la façon dont ils ont chacun corrigé les copies. Les deux correcteurs font alors la moyenne des notes que chacun d'eux a attribué à chaque candidat, et cette moyenne donne la note finale obtenue par le candidat.

Un candidat n'échouera pas pour une seule et même erreur grave commise plus d'une fois.

N. B. LA SOURCE ET LA DATE DES TEXTES DE DÉPART (P. EX. *THE ECONOMIST*, OCTOBER, 2002) SONT DONNÉES À DES FINS D'INFORMATION ET N'ONT PAS À ÊTRE REPORTÉES DANS LE TEXTE D'ARRIVÉE, MAIS LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS ÊTRE PÉNALISÉS S'ILS L'ONT FAIT.

Les correcteurs inscrivent, dans la marge des copies, le nombre de points qu'ils enlèvent (voir 2.3).

Si les correcteurs donnent tous les deux une note de passage ou une note d'échec, leur jugement est maintenu. Si un correcteur donne une note de passage et l'autre donne une note d'échec, les notes doivent être vérifiées et, si possible, les deux correcteurs doivent se mettre d'accord sur le statut de la copie d'examen. À cette fin, ils doivent se demander si la copie constitue une traduction fidèle et idiomatique, ne nécessitant que peu ou pas de révision et digne d'un membre d'une association professionnelle. S'ils n'arrivent pas à s'entendre sur ce point, ils ont recours au président de la Commission des examens, qui demandera à un troisième correcteur de trancher.

2.3 Échelle des erreurs

Les fautes sont classées en **deux grandes catégories** : **Traduction** (erreurs de compréhension du texte de départ) et **Langue** (erreurs d'expression contraires aux règles et à l'usage de la langue d'arrivée).

Dans chaque catégorie, séparer les fautes majeures et les fautes mineures.

Remarque : Chaque faute doit être clairement indiquée sur la copie (soulignée, par ex.).

Traduction (compréhension)

Fautes majeures (indiquées par **(T)** dans la marge) -10
par ex. erreur grave de compréhension
montrant une sérieuse insuffisance de la connaissance
de la langue de départ, non-sens, omission d'au moins une locution

Fautes mineures (indiquées par **T** dans la marge) -5
par ex. faux sens sur un mot, omission/ajout influençant le sens,
imprécision, mauvaise nuance de sens

Langue (expression)

Fautes majeures (indiquées par **(L)** dans la marge) -10
par ex. charabia, calque aboutissant à une structure non acceptable

Fautes mineures (indiquées par **L** dans la marge) -5
par ex. syntaxe, grammaire, ambiguïté, répétition inutile,
structure alambiquée ou non idiomatique,
calque inacceptable

Fautes mineures (indiquées par **I** dans la marge) -3
par ex. orthographe, de ponctuation, entorse aux conventions
typographiques

Application

Ne compter qu'une fois une faute mineure régulière (ponctuation, pronoms, etc.), sauf dans le cas où la faute en question modifie le sens du texte.

Indiquer les fautes dans la marge en utilisant **la lettre appropriée**. À la fin de la correction, faire le total des différents types d'erreurs en bas du texte et calculer les points à déduire.

Exemple :

(T)	1 X 10 = 10
T	1 X 05 = 05
(L)	1 X 10 = 10
L	1 X 05 = 05
l	1 X 03 = 03

-33

[(100-33)=67]

Dans cet exemple-ci, le candidat obtient une note de 67 % pour ce texte.

NB: Arrêtons-nous un instant sur cet exemple. Comme on peut le constater, ce candidat est à trois points seulement de la note de passage. S'il s'agissait de la note combinée accordée par les deux correcteurs pour les deux textes, nous serions alors dans la pire situation imaginable. Pour éviter au CTTIC d'avoir à composer avec des plaintes de candidats mécontents (ce qui est fastidieux et coûteux), il convient de chercher à s'éloigner le plus possible de la note de passage de 70 %.

Dans un tel cas, les deux correcteurs doivent s'efforcer de confirmer l'échec ou la réussite en allant, autant que faire se peut, dans le sens de la réussite. Ne pourrait-on pas, ici, faire l'impasse sur les 3 points supprimés pour une ponctuation malheureuse?

Supposons, par ailleurs, que les deux traductions, malgré une grosse erreur de transfert et une autre de langue, soient généralement de belle facture, que le style employé en fasse des textes somme toute agréables à lire. On cherchera alors à compenser les deux ou trois bévues en accordant une note positive globale (d'un maximum de 10 points) pour sanctionner la qualité du rendu de chaque texte.

À l'expérience, cependant, nous avons constaté qu'un tel cas de figure survient rarement et que le style est plutôt boiteux. Si vous vous trouvez dans cette situation, relisez les traductions et voyez si vous n'avez pas été trop indulgent pour le candidat. N'avez-vous pas oublié une ou deux fautes d'orthographe ou de ponctuation, ce qui nous placerait *ipso facto* dans les 60 %?

3. **Communication des résultats**

Résultats

Les correcteurs, après s'être consultés, partageront la tâche de remplir le formulaire du compte-rendu de résultat d'examen (Form – TE01) pour chaque candidat qui aura échoué. **UN SEUL FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI POUR CHAQUE CANDIDAT QUI AURA ÉCHOUÉ.**

Ils y indiqueront la note finale et, le nombre de fautes, majeures et mineures, de langue et de traduction. Ils donneront aussi un exemple (un seul) de faute. Ils prendront bien soin de choisir un exemple peu susceptible d'être contesté par le candidat. Ils s'abstiendront de faire tout commentaire et de suggérer la façon dont le passage aurait dû être traduit.

Transmission des résultats, formulaires, copies corrigées

Au centre de correction, tous les documents sont remis au responsable du centre, qui est chargé de les transmettre à la Directrice administrative du bureau du CTTIC à Ottawa.

Révisé en mars 2006